

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (9) :

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIER
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataure M. BARAUDON
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed Ben-EMBAREK

OBJET : Accompagnement de l'achèvement de l'opération de renovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon.

La Ville de Châtellerault et les bailleurs sociaux (Habitat de la Vienne, SEM Habitat) souhaitent marquer l'achèvement de l'opération de renovation urbaine d'Ozon, initiée depuis 2007, en accompagnement des opérations de démolition du bâtiment Lyautey et de démolition partielle du Vigny.

Une succession d'animations valorisant l'Opération de Renouvellement Urbain va associer les locataires du quartier, les habitants, les institutions, et enfin les acteurs socioculturels.

Ces actions visent à projeter le quartier vers l'avenir, en mettant en lumière l'enjeu qu'il constitue pour le développement de la ville et, surtout, le potentiel qu'il offre grâce à son ouverture sur les bords de Vienne.

La réalisation du projet interviendra d'avril à décembre 2016, comme un processus événementiel ponctué par les démolitions progressives des bâtiments Lyautey et Vigny en intégrant les objectifs définis dans le contrat de Ville de nouvelle génération 2015-2020.

Les actions et événements sont les suivants :

- *la découverte de l'histoire et de l'architecture du quartier d'Ozon en direction des élèves des écoles Littré/Lakanal et Lavoisier (Avril 2016),*

- *le recueil de la parole des habitants et la réalisation d'un documentaire vidéo par le service jeunesse de la Ville de Châtellerault en partenariat avec Unis-cités et le CSC d'Ozon (avril à juin),*
- *la réalisation d'un projet photographique, retraçant l'évolution du quartier de la Plaine d'Ozon, par le service jeunesse de la Ville de Châtellerault (avril à juin 2016),*
- *le concert de clôture du festival Jazzellerault sur la place Winston Churchill le 4 juin 2016,*
- *l'animation d'un marché nocturne sur la place Churchill en accompagnement du concert de clôture du festival Jazzellerault, par le CSC d'Ozon,*
- *un concert de musique ancienne par les professeurs du conservatoire de musique et de danse dans l'église Sainte-Marie d'Ozon le 29 juin 2016,*
- *une action de sensibilisation des habitants (enfants et familles) sur les matériaux et l'environnement de la démolition par l'association "les petits débrouillards" (25 au 29 juillet 2016),*
- *un événement festif et convivial animé par les professeurs du conservatoire et les animateurs du CSC d'Ozon lors des journées du patrimoine (18 septembre 2016),*
- *la réalisation d'une bâche de communication apposée sur le pignon du bâtiment Georges Rouault ayant pour objet de valoriser l'évolution du quartier à travers l'opération de rénovation urbaine durant une dizaine d'années.*
- *une animation nocturne autour du verbe projetée sur le bâtiment Lyautey. Chaque verbe d'action sera réalisé en diodes et fonctionnera de façon autonome.*

* * * * *

VU la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en date du 30 mars 2007,

VU l'avenant n°6 à la convention ANRU signé en date 25 juin 2015

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le contrat de Ville de nouvelle génération 2015 – 2020 signé en date du 4 juin 2015

VU le contrat régional de développement durable 2014-2016 signé en date du 12 janvier 2015.

CONSIDERANT qu'un avenant à la convention avec l'ANRU entre les maîtres d'ouvrage et la préfète du département de la Vienne, déléguée territoriale de l'ANRU, fixe l'engagement réciproque entre les parties et porte autorisation d'engager les opérations qui en découlent,

CONSIDERANT les objectifs définis dans le contrat de ville par l'ensemble des partenaires, et les engagements de ceux-ci (Etat, conseil régional, conseil départemental, CAF, bailleurs sociaux),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n° 11

page 3/4

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement des actions, joint en annexe, et de solliciter les subventions auprès des co-financeurs.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

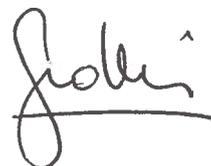
Publié à la mairie, le *12 avril 2016*

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Intitulé de l'action	Coût de la manifestation	Subvention régionale	Subvention DRAC	Subvention CAF	Subvention ETAT	Subvention Conseil Départemental	Participation Habitat de la Vienne	Participation CAPC	Participation Ville
Animation nocturne autour du verbe sur le bâtiment Lyautey	12 000 €	2 000 €	5 000 €				5 000 €		
Cloûture du festival Jazzellerault	9 000 €						5 000 €	4 000 €	
Action thématique sur les matériaux et l'environnement de la démolition	2 600 €		2 000 €						600 €
Réalisation d'un projet photographique concernant la métamorphose du quartier	4 500 €	3 500 €				1 000 €			
Réalisation d'une bache de communication apposée sur le bâtiment Georges Rouault	5 000 €	500 €			3 000 €				1 500 €
Coordination des événements	22 000 €	4 000 €							18 000 €
Coût total	55 100 €	10 000 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €	1 000 €	10 000 €	4 000 €	20 100 €